



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



Déclaration de la CNIDH sur le déroulement des élections de 2020

A l'issue du triple scrutin portant sur l'élection du Président de la République, des Députés et des Conseillers communaux, tenu le 20 mai 2020 au Burundi, la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme (CNIDH) porte à l'attention de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. La CNIDH a envoyé ses Commissaires et Cadres dans toutes les provinces du pays pour faire le monitoring de la situation des droits de l'homme en période électorale. Ainsi, elle s'érige en témoin d'un bon déroulement à travers tout le pays, en dépit de la pluralité des candidats en lice aux aspirations diverses, dont le dénominateur commun reste le développement et la prospérité collective.
2. La CNIDH confirme que ces élections se sont tenues au moment où la paix, la sécurité et la situation des droits de l'homme étaient au beau fixe.
3. La CNIDH se réjouit de la détermination des candidats des partis politiques et des indépendants d'avoir fait preuve de retenue, de la compréhension, de la tolérance et du respect mutuel durant tout le processus électoral.
4. La CNIDH est intervenue avec succès dans le règlement des conflits à l'amiable, tout particulièrement à Gitega et à Bujumbura. Elle campe sur sa conviction qu'après les élections, la cohabitation pacifique et l'harmonie sociale demeureront des valeurs inestimables.
5. La CNIDH encourage les Corps de sécurité de garder toujours à l'esprit le professionnalisme et la fermeté dans la protection des droits de l'homme, comme ils viennent de le faire dans la sécurisation du processus électoral, surtout aux moments cruciaux de tourner les pages de l'histoire en vue d'éviter toute dérive.
6. La CNIDH trouve que la population burundaise, dans son entièreté, a atteint une maturité légendaire pour prendre en main la destinée de leur nation. La CNIDH félicite toute la population pour le comportement adopté, sans surprise, au cours de cette campagne électorale. Elle lui recommande toujours le bon sens de discernement pour la sauvegarde de la démocratie fondée sur des libertés et des droits de l'homme.
7. La CNIDH recommande aux adversaires politiques de faire preuve d'un sursaut patriotique et de respecter le verdict des urnes, pour finalement constituer un modèle à

suivre par d'autres peuples. Cela va sans dire, car « la voix des urnes est la voie de la paix », dit-on.

8. La CNIDH déplore l'implication des enfants dans la campagne électorale malgré l'arsenal juridique, interne et international, qui les protège en période électorale. Les acteurs politiques devraient en tenir compte dans les échéances futures.

9. La CNIDH encourage toutes les initiatives de coopération régionale et internationale, dans le strict respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales, qui permettraient à la population de jouir pleinement de ses droits sociaux et économiques.

Je vous remercie.

Fait à Bujumbura, le 23/05/2020

Dr. Sixte Vigny Nimuraba



Président